



PROGRAMME FORMATION CONTINUE

LA CONFRATERNITE

LES RELATIONS ENTRE L'AVOCAT ET LE BATONNIER

LES RELATIONS ENTRE L'AVOCAT ET L'ORDRE

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu



Durée

04:00 heures

Spécialisation(s)

- 27 Déontologie

Niveau(x)

1. initiation
Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

Vendredi 9 octobre 2020

Horaires

De 10 h à 12 h
Et de 14 h à 16 h

Lieu de la formation

Hôtel de la Paix – 9 rue Buirette – 51100 REIMS

Intervenant(s) :

M. le Bâtonnier Hervé HAXAIRE, avocat au Barreau de Metz

Prérequis : connaissance de base dans la spécialisation ciblée, expérience dans la spécialisation ciblée.

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..), études de cas, exposé théorique.

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Faire un tour d'horizon de la plupart des règles déontologiques afin de se les remémorer.

Programme :

1. Le Bâtonnier
2. Le Conseil de l'Ordre
3. Le devoir général de loyauté
4. La succession d'avocats dans un dossier
5. Le respect du contradictoire
6. Le détournement de clientèle
7. La confraternité
8. La délicatesse
9. La courtoisie et la modération
10. Les rapports avec la partie adverse
11. La publicité personnelle
12. Le secret professionnel et la confidentialité
13. Différends entre avocats à l'occasion de leur exercice professionnel



A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Vendredi 9 octobre 2020

Horaires

De 10 h à 12 h
Et de 14 h à 16 h

Durée

04:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel de la Paix

9 rue Buirette
51100 REIMS



Niveau

1. initiation
Actualisation

Spécialisation

- 27 Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation.

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>


Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	140 €/jour
 Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE	Gratuit (limité à 12 heures de formation par an / personne)
Avocat 2 premières années d'exercice, hors conditions ci-dessus	100€/jour